

Financement de la formation

Selon le statut du candidat, différentes modalités sont envisageables, dont votre CPF (Compte Personnel de Formation). Contactez-nous.

Inscription dès maintenant

Conditions d'accueil

Hébergement et restauration possible :

Espace Jeunes (FJT) de Coutances
02 33 45 09 69

Logement sur Coutances (voir le CLLAJ www.cllaj-coutances.fr - gîtes aux alentours - chambres chez l'habitant - hôtels...)

Self du lycée agricole accessible en périodes scolaires. Cafétéria et espace détente sur place. Nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Outils multimédia et d'autoformation à disposition :

Accès internet, informatique et Centre de Ressources (CDR), Centre Documentaire et d'Information (CDI)

Renseignements et accompagnement administratif :

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi
(Horaires : 8h30-12h00 ; 13h00-17h00)

Renseignements disponibles aussi sur notre site internet.

www.cfppa-coutances.com

Plus d'infos :

CFPPA métiers nature
CS 70722 - 50207 Coutances cedex
Tél. 02 33 76 80 50
cfppa.coutances@educagri.fr

Accès

Train, cars...
1h15 de Caen et de Rennes

Coordonnées GPS:
latitude: -1,45669000
longitude: 49,05016000
« La Quibouquièrre »



Version mise à jour le 12/10/2021



Transformer
votre
expérience
en diplôme

VAE, Validation des Acquis de l'Expérience



Accompagnement méthodologique

individuel ou collectif

adapté à vos besoins

Centre habilité par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (DRAAF)

www.cfppa-coutances.com

VAE

Validation des Acquis de l'Expérience

Les étapes de la VAE

Le candidat

- Demande des conseils généraux sur la VAE
- Demande des renseignements spécifiques sur le choix du diplôme visé

1. Définir un projet

La VAE permet l'obtention d'un diplôme grâce à son expérience professionnelle

Le PRC

Point Relais Conseil
ou la DRAAF/SRFD

- Accueille et informe le candidat
- Adresse au candidat un dossier de recevabilité - Cerfa 12818*02 - (demande d'inscription)

Le candidat

- Transmet le dossier de recevabilité complété à la DRAAF/SRFD

2. Demander la recevabilité

La DRAAF/SRFD

- Adresse un accusé de réception et examine le dossier dans un délai de 2 mois
- Si le dossier est recevable, le candidat est inscrit au diplôme demandé et un dossier de validation lui est envoyé

3. Rédiger le dossier de validation

Le candidat

- Peut choisir d'être accompagné pour réaliser son dossier de validation
- S'il choisit de rédiger seul son dossier de validation, il peut à tout moment contacter un accompagnateur

L'accompagnateur CFPPA par ex

- Propose une aide méthodologique pour décrire et analyser les activités du candidat, et rédiger son dossier

4. Présenter son dossier au jury

Le candidat

- Adresse 7 exemplaires de son dossier de validation, au minimum 7 semaines avant la date du jury
- Assiste à l'entretien (premier passage devant le jury)
- Présente si besoin un dossier complémentaire (et le cas échéant assiste à un 2e entretien)

La DRAAF/SRFD

- Adresse une convocation pour l'entretien avec le jury
- Notifie la décision du jury (premier passage) : attribution partielle ou totale du diplôme, ou fin de démarche VAE
- Notifie la décision du jury (second passage) : attribution totale ou partielle du diplôme ; avec 5 ans pour obtenir la totalité

OBTENTION DU DIPLÔME

Les contacts utiles

**Conseillère VAE
Point Relais Conseil**
Sandrine LE MOIGNE
02 33 19 05 40

prc-coutances@ac-caen.fr

**Correspondante VAE
DRAAF/SRFD**
Isabelle BLONDEL
02 32 18 95 19

isabelle.blondel@agriculture.gouv.fr

**Accompagnatrice VAE
CFPPA de Coutances**
Esther AOUATE
02 33 76 80 50

esther.aouate@educagri.fr

Objectif

« Toute personne engagée dans la vie professionnelle est en droit de faire valider les acquis de son expérience, notamment professionnelle, en vue de l'acquisition d'un diplôme... » Article L900-1. Code du travail.

L'accompagnement par le CFPPA permet d'être accompagné(e) pour décrire et analyser les activités, rédiger son dossier de validation et/ou pour préparer le ou les entretiens avec le jury.

Conditions

Justifier d'au moins un an d'expérience en rapport direct avec la certification visée (activité professionnelle salariée ou non, bénévolat ou volontariat, responsabilités syndicales, etc).

Cette certification peut être un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle. Elle doit être inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

Il n'y a pas de condition d'âge, de nationalité, de statut ou de niveau de formation.

Modalités d'inscription

Les démarches de demande de recevabilité sont à effectuer auprès de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF/SRFD).

L'accompagnement par le CFPPA débute sous réserve de recevabilité du candidat (réception du dossier de validation et du numéro d'inscription sous deux mois après la demande).

Durée

15 à 25 heures d'accompagnement à définir selon les besoins et le rythme souhaité par le candidat.

VAE collective pour les entreprises

Vous souhaitez reconnaître et développer les compétences de vos salariés, contactez-nous pour définir une prestation adaptée.